



PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRENEES

Secrétariat général
pour les affaires régionales

Toulouse, le 25 AOUT 2016

Compétitivité économique
Affaire suivie par Claude ARDERIGHI
Tél. : 05.34.45.33.35
Mél : claude.arderighi@midi-pyrenees.pref.gouv.fr

Le Préfet de la région Midi-Pyrénées

à

Monsieur le Président de la Chambre
des métiers et de l'artisanat de l'Ariège

Objet : Budget rectificatif 2016 de la chambre des métiers et de l'artisanat de l'Ariège.

Réf. : Décret n° 201-1401 du 3 novembre 2015.

Votre transmission du 29 juin 2016, parvenue au SGAR le 18 juillet
2016.

Vous m'avez transmis, au titre de l'exercice de la tutelle régionale, le budget rectificatif
2016 de la chambre des métiers et de l'artisanat de l'Ariège, voté par l'assemblée générale de
l'établissement le 6 juin 2016.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que j'approuve ce budget dont l'examen, conduit
avec l'appui du Directeur régional des finances publiques, est détaillé dans le rapport d'étude
que vous voudrez bien trouver sous ce pli et que je tiens à vous communiquer.

P/ Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général
pour les affaires régionales,

Cédric INDJIRDJIAN

Copie pour information de Madame la préfète de l'Ariège

**RAPPORT D'ETUDE FINANCIERE: Budget rectificatif 2016 de la Chambre des métiers
et de l'artisanat (CMA) de l'Ariège.**

Le budget rectifié 2016 de la CMA de l'Ariège, voté par l'Assemblée Générale de la Chambre le 15 juin 2016 a été transmis par le Préfet de Région (SGAR) pour avis le 1er juillet 2016.

A – Présentation du dossier:

Le dossier transmis comporte les documents suivants:

- le budget rectificatif de l'année 2016 (compte de résultat, bilan consolidé, tableau financier et annexes) avec notamment les comptes de fonctionnement des deux composantes de l'établissement: Chambre des métiers et Ecole des métiers; le rapport de la commission des finances expliquant les principales évolutions des charges et produits par rapport au budget primitif.

B - Synthèse budgétaire.

Budget 2016	B Primitif	B rectificatif	Variation en montant	Variation en %
C 60 : achats consommables	355 250,00	356 750,00	1 500,00	0,4%
C 61 : services extérieurs	422 000,00	424 500,00	2 500,00	0,6%
C 62 : autres services extérieurs	395 431,00	419 431,00	24 000,00	6,1%
C 63 : impôts et taxes	138 355,00	139 199,00	844,00	0,6%
C 64 : charges de personnel	2 641 685,00	2 621 141,00	- 20 544,00	-0,8%
C 65 : autres charges de gestion courante	323 816,00	330 180,00	6 364,00	2,0%
C 66 : charges financières	-	-	-	
C 67 : charges exceptionnelles	45 000,00	45 000,00	-	0,0%
C 68 : dotation aux amortiss. et prov.	87 500,00	93 000,00	5 500,00	6,3%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 409 037,00	4 429 201,00	20 164,00	0,5%

Le budget rectificatif de la CMA de l'Ariège ajuste le budget primitif de l'année au budget réalisé de l'exercice précédent. Sa portée reste relativement modeste. Il prévoit une augmentation de crédits de 56.640 € (+ 1,4% par rapport au BP). Les dépenses de fonctionnement passent à 4.137.745 €. Les prévisions de dépenses de fonctionnement hors masse salariale augmentent de 44.796 €, les dépenses de personnel de 4.035 €. Les recettes de fonctionnement augmentent à due concurrence des dépenses. Les dépenses d'investissement progressent de 79.830 € (achats de matériels de bureau et informatique) ; le total des dépenses d'investissement s'établit à 236.780 € (hors remboursement de la dette : 43.957 €).

C - Situation financière (prévisionnelle).

Après prise en compte de la décision modificative, le budget de fonctionnement de la CMA est présenté en équilibre. Avec une capacité d'autofinancement estimée à 113.536 € (-81.406 € / au budget primitif), le prévisionnel modifié prévoit également un prélèvement sur fonds de roulement de 161.236 €.

Situation financière (prévisionnelle).

	Capacité d'autofinancement	Prélèvement sur Fonds de roulement prévisionnel
Exercice 2016	113.536 €	161.479 €